

Notez-le

Les listes électorales remises à jour

Le 28 février 2003, le service municipal des Élections remet à jour les listes électorales. Tous les électeurs inscrits recevront une nouvelle carte électorale. Ceux qui ne le sont pas, ou qui ont changé d'adresse, peuvent en faire la demande jusqu'au 31 décembre prochain à l'Hôtel administratif, du lundi au vendredi de 8h à 17h30 et les samedis du mois de décembre de 10h à 13h. Vous pouvez aussi faire la démarche dans l'une des maisons communales de service public : à Sainte-Pezenne, Saint-Florent ou Souché du lundi au vendredi de 8h à 13h, aux Brizeaux, au Clou-Bouchet, à la Tour-Chabot ou à Saint-Ligurairre les mêmes jours de 13h à 18h. De même les jeunes nés entre le 9 juin 1984 et le 28 février 1985 ont reçu un courrier les informant des modalités d'inscription d'office sur les listes électorales. Si tel n'est pas le cas, ils doivent prendre rapidement contact avec le service municipal des Élections. Dans tous les cas, il est impératif de se munir d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile. ■

Renseignements : service municipal des Élections.
Tél. : 05 49 78 75 32
ou 05 49 78 75 03.

Le saviez-vous ?

Chauffer sans danger

Les intoxications au monoxyde de carbone sont à l'origine en France de 8 000 hospitalisations et 300 décès chaque année ! La cause en est la conjugaison d'un chauffage défaillant, quel que soit le combustible employé (fuel, gaz, bois, charbon), avec des pièces mal ventilées ou calfeutrées. Le danger est d'autant plus insidieux que le monoxyde de carbone est un gaz incolore et inodore. Il se diffuse rapidement dans l'atmosphère et agit comme un gaz asphyxiant. Alors, n'oubliez pas, à l'approche de l'hiver, de faire vérifier le fonctionnement de votre installation. Vous obtiendrez la liste des professionnels qualifiés en composant le 05 49 09 22 88. ■

CITOYENNETÉ

"Vive les pacsés !"

Quand mon ami et moi-même avons décidé de nous pacser, il était évident que le passage au tribunal ne suffirait pas. Car même si la personne qui nous a reçus était très gentille, tout s'est passé dans un petit bureau entre deux rendez-vous." Lorsqu'ils se sont rendus le 30 avril 2002 au tribunal de Niort pour conclure un Pacte civil de solidarité, Angélique Chopin et son ami David Raud, trente-trois ans tous les deux, savaient que le Conseil municipal allait bientôt permettre aux Niortais nouvellement pacsés d'être reçus en mairie. C'est ainsi que le 6 juillet, – "un an jour pour jour après notre rencontre !" – familles et amis les attendaient sur les marches de l'Hôtel de Ville, aux cris de "Vive les pacsés !". "Philippe Moreau, employé municipal, nous a fait entrer dans la salle des mariages, puis c'est Fabienne Raveneau, adjointe au Maire, qui nous a accueillis et lu les articles du Pacs. Le tout en musique, que nous avons spécialement choisie. Avec quelques larmes de joie aussi, versées par les

familles... Comme pour un mariage !" D'une simple formalité, l'événement a pris la dimension de cérémonie joyeuse et festive dont Angélique et David rêvaient. "C'était

blicain... Car outre les 200 mariages célébrés annuellement, pas moins de 15 baptêmes civils ont été prononcés dans cette même salle en 2001... ■



"Nous tenions à donner du sens à notre Pacte..."

une réception symbolique, mais elle a contribué à donner du sens à notre engagement." La cérémonie peut même être l'occasion... de faire un vœu. Celui d'Angélique ? Revenir un jour en mairie, pour y fêter cette fois un baptême répu-

Si vous envisagez de vous pacser et souhaitez qu'une cérémonie soit organisée à la mairie, vous pouvez prendre contact avec Céline Masmontet, service municipal de l'État civil.
Tél. : 05 49 78 74 91